



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170703-2017DEL51-DE

Date de la convocation
27.06.2017

L'an deux mille dix sept et le trois juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY.

N° 17/51

Absents : Mme BABAUX procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mme RAYNAL
Mmes ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme GONZALES procuration à Mr DE GUALY
Mme PELLEGRINI procuration à Mr BARDY
Mr GALINIE.

Secrétaire : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

Rapporteur : M. Julien LE ROCH

**PARTICIPATION DE
LA COMMUNE DE
SAINT-JUERY AUX
FRAIS LIES AU FEU
D'ARTIFICE**

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisent conjointement les festivités du 13 juillet (Sabo en fête) qui comprennent notamment un feu d'artifice, un bal et animations diverses.

Ces manifestations se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui en règlera les frais. La commune de Saint-Juéry doit s'engager à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif l'ensemble des frais liés à ces festivités.

L'ensemble de ces frais est estimé à 17 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

Une convention définissant les engagements de chaque commune sera signée par son représentant.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer à hauteur de 50 % aux frais liés à la fête du 13 juillet 2017.

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir entre les deux communes.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 4 juillet 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

